

THÈME 4 : L'IMPACT DU NUMÉRIQUE SUR LA VIE DE L'ENTREPRISE

Quelles conséquences de l'intégration du numérique chez ChrisTina'Fit ?

(cas fictif inspiré d'un contexte associatif et d'un contexte entreprise réels) **Activité**

individuelle, évaluation conditionnelle /20

Droit	Economie	Management
Dans quelle mesure le droit répond-il aux questions posées par le développement du numérique ?	Comment le numérique transforme-t-il l'environnement des entreprises	Quelle est l'incidence du numérique sur le management ?
<p>Identifier pour l'entreprise les modalités juridiques de protection des actifs immatériels</p> <p>Caractériser les conséquences juridiques des choix opérés par l'entreprise sur la protection des personnes, des données</p> <p>Qualifier et analyser les clauses de contrats relatives à une vente ou à une prestation de service numérique</p>	<p>Identifier les conséquences du numérique sur les modes de production et de consommation de biens et services de l'entreprise</p> <p>Analyser les conséquences du numérique dans les relations d'échange de l'entreprise</p>	<p>Repérer le rôle du système d'information dans le fonctionnement de l'entreprise</p> <p>Identifier les conséquences du déploiement du numérique sur le management et les processus décisionnels de l'entreprise</p>

Contexte :

ChrisTina'Fit est une petite entreprise située dans la région Grand Est. Elle propose des activités sportives régulières à des entreprises et des particuliers. Et organise des événements Fitness et des conférences santé/bien-être sur le secteur du centre Alsace.

Pour assurer ces prestations, 6 coachs sportifs sont salariés de cette SARL. Jusqu'à récemment, l'entreprise proposait essentiellement des cours en présentiel dans des entreprises du secteur, principalement pendant les pauses méridiennes. Mais également dans des locaux sportifs loués aux collectivités territoriales ou au domicile des pratiquants pour le coaching individuel.

Toutefois, la crise du covid 19, a forcé l'organisation à stopper brutalement son activité en présentiel. Cette situation a mis à mal la rentabilité entraînant un risque pour la pérennité de l'organisation et des emplois.

En réaction à cette interdiction, ChrisTina'Fit a décidé de proposer ses prestations en version « on line ». Plusieurs cours ont été proposés pendant la période de confinement, sous les formes suivantes :

- Des événements de danse fitness, via des « lives » Facebook ;
- Des cours de fitness et de relaxation en visio-conférence, via Zoom ;
- Des conférences santé/bien-être en Webinaire sur Discord.

Les cours ont été proposés aux abonnés possédant une carte d'abonnement mais également sur inscription pour de nouveaux clients. La publicité de ces nouvelles prestations s'est très vite diffusée via les réseaux sociaux, support déjà très utilisé par ChrisTina'Fit pour promouvoir son activité. Le paiement des prestations s'est effectué sur des plateformes de paiement en ligne.

Afin de fidéliser cette nouvelle clientèle, l'organisation a proposé de faire remplir un questionnaire pour mieux connaître les caractéristiques personnelles de ces personnes, et notamment des données en matière de santé afin d'adapter son offre de prestations.

De même, l'enregistrement des « lives », a permis l'organisation de vérifier les activités des coachs salariés, de s'assurer de la qualité des prestations fournies et d'envisager d'éventuelles mesures liées à leur évolution de carrière.

Enfin, le numérique et les nouvelles technologies, ont ouvert un nouveau créneau de développement pour cette petite entreprise. Les conférences à distance sont en effet un bon moyen de développer l'activité en dehors du secteur local et de s'affranchir des contraintes financières liées à la location de salle. L'outil Discord a convaincu la direction de poursuivre cette activité et de développer le télétravail avec ses collaborateurs.

Toutefois, la directrice s'interroge sur la mise en conformité de tous ces changements. Le milieu sportif est soumis à une réglementation stricte et ces nouvelles activités génèrent de nouvelles contraintes en matière de RGPD. Elle a entendu parler des espaces de coworking et s'interroge sur une éventuelle collaboration, avec quelques concurrents et avec de jeunes développeurs pour concevoir à terme un outil plus adapté au développement des cours et conférences version Web'Fit.

Questions :

A partir de vos recherches (diaporama), des ressources Moodle fournis et des annexes ci-dessous, répondez aux questions suivantes :

- 1) Quelles sont les conséquences de l'intégration du numérique dans le développement de l'activité de cette entreprise ?
- 2) En quoi les données à caractère personnelle des pratiquants ont une valeur marchande pour l'organisation ?
- 3) En quoi la RGPD renforce-t-elle le droit au respect de la vie privée des salariés et des pratiquants dans cette organisation ? Que protège-t-elle ? quelles données personnelles peuvent être collectées par ChrisTina'Fit ? Quelles sont les risques pour l'entreprise en cas de litige ?
- 4) Cette organisation peut-elle garantir à ses pratiquants la sécurité des données lors des Webinaires organisés sur ces différents médias ? A-t-elle des possibilités de recours en cas de litige ? Sera-t-elle responsable ?
- 5) Pourquoi le système d'information contribue à la performance de l'organisation ?
- 6) Quel serait l'intérêt pour l'organisation de créer un espace de co-working dans le domaine du sport en ligne ?

Annexes :

(pour activer les liens /ctrl+clic gauche)

A1 : <https://tinyurl.com/A1-La-transformation-digitale>

A2 : <https://tinyurl.com/A2-patrimoine-informationnel>

A3 : <https://preview.tinyurl.com/A3-la-RGPD>

A4 : <https://preview.tinyurl.com/A4-Performance-du-SI>

A5 : <https://preview.tinyurl.com/A5-CoWorking-et-fitness>

LE CORRIGE

1. Quelles sont les conséquences de l'intégration du numérique dans le développement de l'activité de cette entreprise ?

La transformation numérique est d'abord une opportunité pour permettre la mise en place progressive de nouvelles organisations du travail plus transversales, plus souples, des modes de fonctionnement, plus coopératifs. Elle permet essentiellement de **créer de nouvelles activités et de dynamiser les organisations**.

Elle comporte des risques qu'il convient d'anticiper, notamment via le **dialogue social** et un **effort d'éducation au numérique** de grande ampleur. Elle peut également engendrer des **destructions d'emploi** et de la **hausse du chômage** (Brynjolfsson & McAfee, 2011).

Pour cette organisation, le numérique permet, **d'élargir son champ d'action**, de **répondre à une nouvelle demande**, de **valoriser son image** grâce aux avancées technologiques et **démontrer ainsi son dynamisme**. De même, à plus long termes, **des économies pourront-être réalisées**.

2. En quoi les données à caractère personnelle des pratiquants ont une valeur marchande pour l'organisation ?

Les données recueillies et traitées ont une valeur pour les organisations. En effet, elles permettent **d'ajuster l'offre en fonction de critères précis**. Donc **d'anticiper les évolutions du marché** et de **maintenir sa compétitivité**.

3. En quoi la RGPD renforce-t-elle le droit au respect de la vie privée des salariés et des pratiquants dans cette organisation ? Que protège-t-elle ? quelles données personnelles peuvent être collectées par ChrisTina'Fit ? Quelles sont les risques pour l'entreprise en cas de litige ?

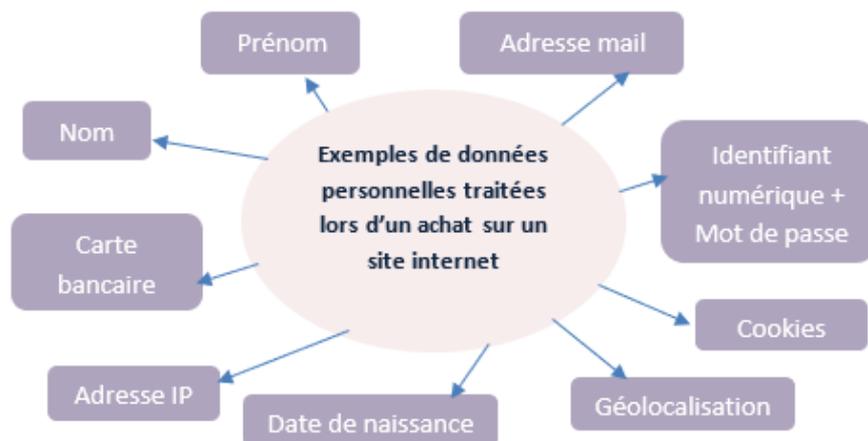
Le RGPD s'applique au traitement, automatisé ou non, **de données à caractère personnel contenues dans un fichier**. Il concerne toute organisation publique ou privée traitant des données personnelles dès lors qu'elle est établie au sein de l'Union Européenne (UE), que son activité cible des résidents européens ou que le traitement réalisé ait lieu sur le territoire de l'Union Européenne.

Une donnée à caractère personnel est une information se rapportant à **une personne physique identifiée ou identifiable directement** (exemple : nom et prénom) **ou indirectement** notamment à travers un identifiant (exemple pour vos patients : le Numéro d'Identification au Répertoire - NIR), une donnée biométrique (exemple : des empreintes digitales), des données de localisation, l'ensemble des informations collectées et stockées ...

Exemples : Données à caractère personnel

Ce sont toute information qui se rapporte directement ou indirectement à une personne physique (article 4 du RGPD).

Exemple :



Par conséquent, la RGPD renforce le droit au respect de la vie privée dans le sens où il élargit la protection des personnes aux usages numériques.

Elle protège également **l'identité numérique d'une personne**. Concrètement, ses identifiants (login), son adresse IP, son adresse mail, son identifiant facebook...

Pour collecter des données personnelles, l'organisation ChrisTina'Fit, devra être en conformité avec la RGPD. Généralement, elle collecte : les noms et prénoms, les adresses mail, et les numéros de téléphone, mais également des certificats médicaux d'aptitude à la pratique sportive.

Jusqu'au 24 mai 2018, la protection des données à caractère personnel reposait sur la **mise en œuvre de formalités auprès de la CNIL**, notamment **par des déclarations ou demandes d'autorisations préalables**.

Depuis le 25 mai 2018, le principe est celui de **la responsabilisation du responsable de traitements et des sous-traitants**. Les responsabilités, civile et pénale, peuvent être engagées en cas d'usage abusifs des données personnelles.

4. Cette organisation peut-elle garantir à ses pratiquants la sécurité des données lors des Webinaires organisés sur ces différents médias ? A-t-elle des possibilités de recours en cas de litige ? Sera-t-elle responsable ?

Cette organisation envisage de recourir à des outils numériques qu'elle ne maîtrise pas. En effet, il s'agit d'outils numériques privées, ou le stockage des données numériques est organisé par des sociétés étrangères et privées. Du fait, ChrisTina'Fit ne peut garantir pleinement les usages des données collectées lors des webinaires réalisés. En tant, que société, elle peut tout à fait effectuer un recours par l'intermédiaire de la Cnil. Toutefois, les litiges internationaux sont souvent complexes par manque d'harmonisation des textes de lois.

De plus, en application de la RGPD, la responsable de ChrisTina'Fit est tenue de garantir cette protection. Elle reste responsable malgré tout.

5. Pourquoi le système d'information contribue à la performance de l'organisation ?

Le système d'information contribue à la performance de l'organisation car les données, puis les informations sont à l'origine des décisions stratégiques et opérationnelles de l'organisation. Une information fiable et actuelle permet de faire des choix rationnels.

6. Quel serait l'intérêt pour l'organisation de créer un espace de co-working dans le domaine du sport en ligne ?

Créer un espace de co-Working, serait adapté aux besoins de cette organisation. Il permettra de développer des outils sécurisés et adaptés, et de stockage de données afin de garantir la conformité de la RGPD. De même, des fédérations sportives et des partenariats avec des écoles spécialisées dans le développement du numérique, pourraient également y participer afin d'apporter leur expertise.
